

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 06/10/2025

Reçu en préfecture le 06/10/2025

Publié le 07/10/2025

ID : 089-200039642-20250924-89_2025_1-DE

DEPARTEMENT DE L'YONNE	Le vingt-quatre septembre deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente d'Ancy-Le-Franc, sous la présidence de Monsieur Régis LHOMME.
ARRONDISSEMENT D'AVALLON	Etaient présents : <i>Ancy-Le-Franc</i> : M. DELAGNEAU Emmanuel, M. DICHE Jean-Marc, M. ROBETTE Jacques <i>Ancy-Le-Libre</i> : Mme HUGEROT Maryvonne, <i>Argenteuil-Sur-Armançon</i> : M. MUNIER Patrice, <i>Arthonnay</i> : M. LEONARD Jean-Claude, <i>Bernouil</i> : M. FOURNILLON Dominique, <i>Collan</i> : Mme GIBIER Pierrette, <i>Cruzy-Le-Châtel</i> : M. DURAND Thierry, <i>Cry</i> : M. DE PINHO José, <i>Dyé</i> : M. DURAND Olivier, <i>Epineuil</i> : Mme SAVIE EUSTACHE Françoise, <i>Flogny La Chapelle</i> : M. CAILLIET Jean-Bernard, <i>Fulvy</i> : M. HERBERT Robert, <i>Jully</i> : M. FLEURY François, <i>Junay</i> : M. PROT Dominique, <i>Lézennes</i> : M. MENARD José, <i>Mélieux</i> : M. BOUCHARD Michel, <i>Molosmes</i> : M. BUSSY Dominique, <i>Nuits-Sur-Armançon</i> : M. GONON Jean-Louis, <i>Pacy-Sur-Armançon</i> : M. GOUX Jean-Luc, <i>Pimelles</i> : M. RETIF Adrien, <i>Ravières</i> : M. FOREY Vincent, M. LETIENNE Bruno, <i>Roffey</i> : M. GAUTHERON Rémi, <i>Rugny</i> : M. NEVEUX Jacky, <i>SAMBOURG</i> : M. FOREY Bernard, <i>Sennevoy-Le-Bas</i> : M. VARAILLES Dominique, <i>Sennevoy-Le-Haut</i> : M. MARONNAT Jean-Louis, <i>Stigny</i> : M. DE DEMO Paul, <i>Tanlay</i> : M. DELPRAT Eric, Mme YVOIS Caroline, M. ROY Yohan, <i>Thorey</i> : M. NICOLLE Régis, <i>Tissey</i> : M. SABOURIN Sébastien, <i>Tonnerre</i> : M. CLECH Cédric, M. DROUVILLE Michel, M. FICHOT Jean-François, M. LENOIR Pascal, Mme ORGEL Emilie, Mme PRIEUR Chantal, Mme TOULON Sylviane, <i>Trichy</i> : Mme GRIFFON Delphine, <i>Vézannes</i> : M. LHOMME Régis, <i>Vézennes</i> : M. PACAULT Philippe, <i>Villiers-Les-Hauts</i> : M. BERCIER Jacques, <i>Vireaux</i> : M. PONSARD José, <i>Viviers</i> : M. PICQ Christian, <i>Yrouerre</i> : M. ZANIN Alain
COMMUNAUTE DE COMMUNES LE TONNERROIS EN BOURGOGNE	Excusés avant donné pouvoir : <i>Aisy-sur-Armançon</i> : M. MURAT Olivier (a donné pouvoir à M. DE PINHO José), <i>Chassignelles</i> : Mme JERUSALEM Anne (a donné pouvoir à M. SABOURIN Sébastien), <i>Quincerot</i> : M. BETHOUART Serge (a donné pouvoir à Mme GRIFFON Delphine), <i>Serrigny</i> : Mme THOMAS Nadine (a donné pouvoir à M. PROT Dominique), <i>Tonnerre</i> : Mme BAILICHE Bahya (a donné pouvoir à M. FICHOT Jean-François), M. GERTNER Philippe (a donné pouvoir à Mme TOULON Sylviane), Mme DUFIT Sophie (a donné pouvoir à M. LENOIR Pascal) Absents excusés : <i>Argentenay</i> : M. TRONEL Michel, <i>Baon</i> : M. CHARREAU Philippe, <i>Cheney</i> : M. CALONNE Marc, <i>Dannemoine</i> : M. KLOETZLEN Éric, <i>Flogny-La-Chapelle</i> : Mme DRUJON Nathalie, M. DEPUYDT Claude, <i>Gigny</i> : M. TOBIET Michel, <i>Perrigny-Sur-Armançon</i> : Mme DAL DEGAN MASCREZ Anne-Marie, <i>Tonnerre</i> : M. LETRILLARD Laurent, <i>Villon</i> : Mme CHAMPAGNE-MANTEU Nadine
Nombre de conseillers : - En exercice : 75 - Présents : 49 - Absents : 26 - Pouvoirs : 7 - Votants : 56	Absents non excusés : <i>Epineuil</i> : Mme JOUVEY Maryline, <i>Gland</i> : Mme CAMUS NEYENS Sandrine <i>Lézennes</i> : M. DUTOIT Franck <i>Saint-Martin sur Armançon</i> : M. LEMAIRE Benjamin <i>Tonnerre</i> : Mme AGUILAR Dominique, Mme ELBACHIR Nicole, M. HAMAM Nabil, M. MANUEL Lucas, <i>Tronchay</i> : M. PATEY Jean-Marie Secrétaire de séance : M. BERCIER Jacques Date de convocation : mercredi 17 septembre 2025
Délibération n° 89-2025	

Objet :

COMMISSION

**Services à la personne,
petite enfance et mobilité**

*Règlement de
fonctionnement de l'EAJE
(l'îlot bambins)*

Monsieur le Président rappelle qu'un projet d'établissement ainsi qu'un règlement intérieur de la structure petite enfance « l'îlot bambins » ont été modifiés et votés en conseil communautaire le deux avril 2025.

Cette modification faisait suite au projet de réhabilitation et d'agrandissement de la structure petite enfance qui a ouvert ses portes aux familles en mars 2025.

Monsieur le Président précise que pour faciliter la gestion des fréquentations de la structure, et pour appliquer une facturation au plus juste de la réalité, il convient de procéder à quelques modifications concernant les modalités de facturation :

- Tarification au quart d'heure et non plus à la demi-heure, plus juste pour les familles.
- Concernant l'heure de départ de l'enfant, aucune tolérance ne sera appliquée.
- Afin de pouvoir déduire une journée d'absence, les parents devront prévenir la direction au plus tard le lundi avant 18h pour la semaine suivante. Cela permettra d'éviter des changements de plannings des personnels à répétition, de responsabiliser les familles, et d'améliorer les conditions de travail du personnel. *(hors cas de force majeure avec présentation d'un justificatif)*

Vu le Code de la santé publique,

Vu le décret n° 2022-1772 du 30 décembre 2022, relatif aux expérimentations dans le domaine des services aux familles, aux EAJE et aux comités départementaux des services aux familles.

Vu la délibération n° 41-2025 du conseil communautaire de la Communauté de Communes « Le Tonnerrois en Bourgogne » du 2 avril 2025, relative au projet d'établissement et au règlement de fonctionnement de l'EAJE l'îlot bambins.

Considérant que l'actualisation du règlement de fonctionnement d'une structure petite enfance qui évolue dans ses pratiques, est gage d'une image positive et dynamique auprès des financeurs, des nouveaux arrivants et des parents,

Considérant que ce document a été rédigé avec la participation des professionnels de la structure petite enfance « l'îlot bambins », en concertation avec les partenaires institutionnels (PMI, CAF et MSA),

Monsieur le président **PROPOSE**, d'acter le nouveau règlement de fonctionnement de la crèche « l'îlot bambins » annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	56	pour
	0	contre
	0	abstention

APPROUVE le nouveau règlement de fonctionnement de la crèche l'îlot bambins à compter de septembre 2025.

AUTORISE le président à prendre toute décision et signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Président,
Monsieur Régis LHOMME

Le secrétaire de séance,
M. BERCIER Jacques



Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, de sa publication, et de sa notification (le cas échéant, pour les délibérations à caractère individuel).